MP/SS



Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STÄTTBANENEREGISTRE

AVENUE DE VERDUN (R.D.5) RUE PIERRE ET MARIE CURIE (R.D.210) Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 26 octobre 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris avenue de Verdun et rue Pierre et Marie Curie par la société Lecorre BTP – ZA des Graviers – 28410 Broue, agissant pour le compte d'Engie – 229 rue de la Fontaine – 94120 Fontenay-sous-Bois (raccordement au chauffage urbain).

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE de proroger les mesures suivantes jusqu'au 24 novembre 2023 à 16 heures 30 :

- Avenue de Verdun au droit des n° 75/77
- Neutralisation partielle du trottoir : le cheminement des piétons sera maintenu,
- Neutralisation de la piste cyclable : les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.
 - Rue Pierre et Marie Curie au droit du n°50
- Neutralisation du stationnement.
- Création d'un passage piéton provisoire,
- Neutralisation du trottoir sur le tronçon compris entre le n°50 et l'avenue de Verdun : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créé provisoirement,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Lecorre BTP ZA des Graviers 28410 Broue.

FAIT EN MAIRIE, LE 1 6 NOV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 1 ô NOV. 2023

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement

Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon